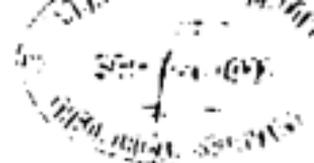


51

LES KHODJAS DU GUZARATĒ

NODE
T 28416 N.



REVUE DU MONDE MUSULMAN

द्वितीयक खण्ड

LA MISSION DES MUSULMANS EN INDO-CHINE

PAR M. L. B. B.

TOME DOUZIÈME

1910

PARIS

Éditions J. B. B., Indochine

14, rue de Valenciennes

LES KHODJAS DU GUZARATÉ

Dans un précédent article, nous nous sommes occupé d'une classe de convertis musulmans du Guzarate, les Bohoras, qui appartiennent à la secte ismaélienne de Mosta'li (1). Nous allons passer à l'examen d'une autre communauté également ismaélienne; mais avant d'aborder ce sujet, nous rappellerons pour mémoire que les Musulmans de l'Inde sont divisés actuellement en deux grandes classes, les descendants des étrangers qui accompagnèrent les conquérants, mêlés à ceux de la race conquérante, et les convertis des religions de l'Inde. Dans le Guzarate nous avons retrouvé ces divisions. Les premiers, c'est-à-dire ceux qui ont une origine étrangère, sont les *Seyyids*, les *Cheikhs*, les *Moghols* et les *Pathans*. Les seconds, — les convertis, — forment soixante-huit communautés, dont cinq sont adonnées au commerce: les *Bohoras*, les *Dudwalas*, les *Karalias*, les *Memans* et les *Khodjas*.

La plus prospère est celle des Bohoras, dont nous avons essayé de fixer l'évolution sociale. Les *Dudwalas* ou laitiers sont aussi appelés *Gadits* ou charretiers et parfois *Sabalias* et *Gaulis*, d'après leurs anciennes castes. On les rencontre à Ahmedabad et à Baroda; leur classe n'a pas de subdivisions. Le *Mirat-i Ahmadi* range les *Dudwalas* et les *Pinja-*

(1) *Revue du Monde Musulman*, avril 1910, pp. 465-493.

ras sous la même dénomination de « Mansouris », d'après leur chef religieux Mansour, cardeur de coton, crucifié au dixième siècle comme soufi et libre penseur. Ils suivent les enseignements de Seyyid Mohammed Jaunpuri, autrement dit Rajah Sahed, tué à Ahmedabad pendant la vice-royauté d'Aurengzeb (dix-septième siècle). Les Dudwalas sont sunnites et connaissent mal le Coran ; ils se livrent à l'agriculture. Les femmes, habillées à la mode hindoue, prennent soin des vaches et des buffles. Les Karalias, peu fervents Sunnites, cantonnés à Ahmedabad, descendent d'une caste hindoue de potiers. Les hommes portent le costume des Musulmans, les femmes celui des Hindoues. Ils vendent de la poterie, mais ils ne la fabriquent pas ; en général, ils sont à l'aise et commencent à envoyer leurs enfants à l'école.

Les Memans répandus surtout dans le Kathiawar ont été convertis par le Seyyid Eusuf oud-Din venu du Sindh au quatorzième siècle. Ils descendent des Lohanas (commerçants) et de jardiniers Kachhias. Cette communauté est très prospère. Hardis, entreprenants, les Memans sont commerçants dans l'âme et émigrent volontiers pour fonder des comptoirs ; ils font apprendre l'anglais à leurs enfants, quoiqu'ils soient hostiles à toute autre éducation supérieure. Leurs femmes connaissent bien l'hindoustani et reçoivent une certaine instruction religieuse. Ils sont Sunnites ; leur chef spirituel vivait à Bombay et à Mundra en 1897.

Quant aux Khodjas, ils sont ismaéliens comme les Bohoras, mais ils appartiennent à une secte rivale. Pendant longtemps, ils ont vécu dans l'ombre, confondus avec les communautés commerçantes du Guzarate. Depuis un demi-siècle, l'attitude très moderne de leur chef religieux les a mis en relief tout autant que certains épisodes dramatiques de leur histoire, mêlés à nos chevaleresques exploits du temps des croisades. Il n'y a pas lieu de s'étonner que l'intérêt qui s'attache à une secte aussi remarquable se soit

reporté sur ses représentants quand on en a retrouvé les traces (1).

Les Khodjas de l'Inde, membres de la grande famille ismaélienne, font remonter leur origine au douzième siècle, époque à laquelle un missionnaire (*daï*) vint de Perse leur apporter la vérité. Ils appartiennent, comme ils l'ont prouvé, à la secte nizarienne qui se sépara en 1094 des Ismaéliens partisans de Mosta'fî Billâh en faveur de Nizar, fils aîné du khalife fatimite Mostansir, écarté de la succession paternelle par des intrigues de cour.

Nous renvoyons, comme nous l'avons fait pour les Bohoras, aux travaux de MM. de Sacy, de Hammer, Stanislas Guyard et de Goeje sur l'Ismaélisme (2). L'attachant résumé de Guyard montre avec clarté la formation de ce système religieux étrange greffé sur l'Ismaélisme et destiné à subir entre les mains de farouches sectaires les plus curieuses transformations. Son auteur, 'Abdallâh, fils de Maïmoûn, enseigna d'abord à Ahwas en Perse, puis à Salâmiyyah, en Syrie; il passe pour avoir adopté plusieurs dogmes zoroastriens et les avoir introduits dans le degré supérieur de l'initiation, en même temps que certains principes panthéistes tirés de la philosophie hindoue. Or ces principes écartant la notion d'un dieu personnel et d'une immortalité personnelle consciencieuse, on peut en faire découler facilement la doctrine de l'irresponsabilité humaine, même de l'indifférence morale, reproche souvent adressé, quoique sans fondement suffisant, aux enseignements de l'ésotérisme ismaélien.

Le *daï* Obaïd Allâh, un des disciples d'Abdallâh, descendant d'Ismaël, le septième imam, fonda au milieu du

✓ (1) Les documents de cet article sont puisés aux sources indiquées dans les notes et dans le *Gazetteer of the Bombay Presidency, Gujarat*, vol. IX, part. II, pp. 36-50; l'auteur y a ajouté ses observations personnelles.

(2) Cf. Броуэн, *Literary History of Persia*, vol. II, p. 197. (L'exposé de la doctrine, selon ce savant auteur, ne pourra être complet qu'après la publication intégrale du *Jahân-gushâ* et du *Jâmi'ut-Tawdrîkh*.)

dixième siècle de notre ère le khalifat du Caire. L'Ismaélisme, appuyé par les Fatimites, afficha en Égypte une tolérance telle que, selon Guyard, s'il avait pu s'y maintenir, c'eût été la civilisation pour le monde musulman; mais le successeur de Mosta'li fut renversé en 1150 par Saladin, général de Noûr-ad-Dîn, et l'orthodoxie fut rétablie en Égypte.

Avec Hasan ben Sabbâh la religion ismaélienne allait passer en Perse et devenir entre les mains d'un obscur ambitieux « un instrument de vengeance et de meurtre (1) ».

Hasan, Persan d'origine, formé à l'Université de Nichapour (2) et converti à l'Ismaélisme, vint en Égypte où il figura avec avantage à la cour des khalifes; mais entraîné dans le parti de Nizar, il fut banni et revint dans son pays. Il ne tarda pas à y jeter les fondements de l'ordre fameux des *Fidawis* ou *Fida'is* connus en Europe sous le nom d'*Assassins*.

Solidement établi à Alamout, montagne inaccessible du massif d'Elbourz, sur les confins du district de Deilem, à 30 milles de Kazvin, il y exerça jusqu'à sa mort les fonctions de *dal* et d'envoyé politique des Fatimites sans pour cela s'arroger le titre d'imam non révélé. On a donné le nom de *prédication nouvelle* ou de secte réformée à la doctrine qu'il professait. Un historien (Djowaïni), qui fut à même de consulter les écrits des Ismaéliens lors de la destruction d'Alamout avant qu'ils ne fussent livrés aux flammes, déclare que sa doctrine ne différait en rien de celle des Ismaéliens d'Égypte.

« Suivant ces derniers, on ne pouvait faire son salut

(1) La liste des meurtres commis par les Ismaéliens Nizariens est longue; celle des représailles au moins égale, sinon supérieure. Jetons un voile sur ces excès.

(2) M. Browne a détruit la légende qui fait de Hasan le condisciple à Nichapour du poète Omar Khayyâm et du grand-vizir Nizam ol-Molk., *op. cit.*, pp. 190 et suiv.

qu'en reconnaissant l'imam ou grand pontife de son siècle et en se soumettant à lui. Ainsi, disait Hasan, la spéculation et l'étude isolée ne servent de rien ; on ne peut parvenir à la science véritable que sous la direction de l'imam. » Guyard estime que l'innovation d'Hasan consiste uniquement dans l'application qu'il fit de ce dogme fondamental. « Avant lui, les Ismaéliens recevaient de l'imam les preuves de sa mission, par l'intermédiaire d'un ministre spécial, nommé *Hoddjah*, la preuve, en raison même de ses fonctions. Hasan voulut s'assurer l'obéissance passive et aveugle de ses partisans. Il fit de la croyance en un pontife infailible et en la soumission entière à ses décisions, fussent-elles contradictoires, la condition unique de la foi. Par là il disposait de la conscience de ses affidés, et c'était là son but ; par là il s'affranchissait, si bon lui semblait, de la suzeraineté des Khalifes d'Égypte, et tel était son objectif. Se donner lui-même pour l'imam, il ne l'eût point osé ; mais il lui suffisait d'en être le lieutenant et de prétendre n'agir que par les ordres du pontife, tout en ne consultant que son bon plaisir (1). »

Il s'attacha des affidés par d'étranges procédés dont l'histoire a gardé le souvenir. Les jardins d'Alamout où l'on transportait le disciple, le Fida'i, le dévoué, le sicaire endormi au moyen du *haschich*, sont restés célèbres ; la vengeance et le meurtre sortirent de cette retraite enchantée, et pendant deux cents ans ses successeurs régnèrent par la terreur des confins du Khorassan aux montagnes de la Syrie, de la mer Caspienne à la Méditerranée. Hasan est le Vieux de la Montagne de Marco Polo (2).

Huit grands maîtres se succédèrent à Alamout jusqu'à l'invasion des Mongols. Ce fut le quatrième, Hasan, fils de

/ (1) « Un grand maître des Assassins », *Journal Asiatique*, série VII, t. IX, pp. 342-343.

(2) Cf. *The book of Marco Polo* by HENRY YULE ; chap. XXIII-XXIV-XXV ; 3^e éd. par H. Cordier, 1903.

Mohammed, fils de Bouzourgoumid, qui envoya dans l'Inde le premier missionnaire. Il est intéressant de faire connaître ce personnage pour comprendre le milieu dans lequel avait vécu le *dal* et les inspirations qu'il y avait puisées.

Hasan réalisa ce que le fondateur d'Alamout n'avait pas osé tenter ; il se déclara le descendant de l'imam Nizar, fils d'Al Mostansir, au nom duquel la propagande avait été faite ; en d'autres termes, l'imam lui-même. Pendant la vie de son père il avait laissé percer cette ambition, alors sévèrement punie par la mort de 250 de ses partisans et l'exil d'un plus grand nombre.

Une fois libre, il ne craignit plus de dévoiler ses desseins ; il réunit ses Ismaéliens dans une assemblée qu'il appela la *fête de la Résurrection* et prit le titre d'imam, déclarant que la lettre de la loi devait être désormais abrogée et qu'il fallait interpréter les enseignements de l'Islam dans un sens allégorique.

Du haut de toutes les chaires il fit annoncer qu'il était le grand pontife des Ismaéliens, descendant d'Ali par Nizar le Fatimite, lieutenant de Dieu sur terre, et il désigna comme grand maître Mohammed Khaqani surnommé Raiis Mozaffar, gouverneur ismaélien du Kouhistan. Guyard fait justement observer que le droit d'Hasan' Alâ dhikrihi's-salâm au pontificat est resté article de foi pour les Ismaéliens qui habitent la Perse et l'Inde.

Nous avons maintenant une idée des doctrines que le *dal* apportait d'Alamout et qu'il fallait faire accepter aux Hindous.

La tradition conservée chez les Khodjas rapporte que le premier *dal* envoyé par Hasan s'appelait Noûr Satagour ou Noûr-ad Dîn. Il n'a pas laissé dans l'histoire un souvenir bien précis(1). Au commencement du règne de l'impératrice Reziah

(1) Cf. *Khodjah Vartant*, p. 158, by M. Sachedina Nanjiani, Assistant Revenue Commissioner of Kachh.

(1236-1239)(1), l'auteur du *Tabakat-i-Nasiri* parle en témoin oculaire de certains hérétiques de l'Hindoustan (*Mulahida*) (2) qui avaient été séduits par un individu appelé Noûr le Turc. On accourait pour l'entendre de toutes les parties de l'Inde, du Sindh, du Guzarate, des environs de Delhi, des bords du Gange et de la Jumna. Quand il prêchait, la canaille se pressait autour de lui. Il déclarait que les Sunnites étaient les ennemis d'Ali, les usurpateurs de son patrimoine, tandis qu'il comblait d'éloges ses disciples. Or le vendredi 6 Redjeb 634 de l'hégire (mars 1237), ceux-ci, au nombre de mille, excités par ses prédications, attaquèrent la principale mosquée de Delhi; après avoir fait un grand carnage des orthodoxes, ils furent mis en pièces par les officiers de l'impératrice. On pense que ce Noûr le Turc était Noûr Satagour ou Noûr ad-Dîn. Selon les Khodjas, il serait venu de Deilem à Patan, dans le Guzarate, quand le pays était encore gouverné par un prince hindou (3). Le *dai* de Hasân employa les mêmes moyens dans son œuvre de prosélytisme que les Ismaéliens Mosta'lawis qui avaient converti les Bohoras; en d'autres termes il fit comme tous ses émules. Ce n'était que par degrés que le missionnaire se révélait à son disciple; en général, il arrivait dans le pays qu'il voulait catéchiser sous des habits d'emprunt et s'adonnait à quelque profession, souvent peu relevée, sans autre but apparent que de se faire bien voir et de capter la confiance par une vie pure, des habitudes religieuses et d'abondantes aumônes. Il n'abordait le sujet intéressant, la religion, cette science cachée, qu'en termes vagues et ne s'expliquait que

(1) THOMAS, *Chronicles of the Pathan Kings*, pp. 104-108; *Ferishta*, vol. I, pp. 217-222; HENRY ELLIOT, *Persian Historians*, vol. II et III.

(2) Il convient de faire remarquer que tous les historiens arabes ou persans de l'époque désignent les Ismaéliens sous le nom de *Mulahida*, hérétiques, et non sous celui d'*Hash-shi-shin*, dont on a fait *assassins*.

(3) Cf. ARNOLD, *Preaching of Islam*, pp. 225-226. Selon M. Arnold le prince s'appelait Siddha Raj (1094-1143); selon le *Gazetteer (Gujarat, vol. IX, p. 38)* Bhima II (1179-1242).

lorsqu'il était sûr de la discrétion de son auditeur, qu'il s'attachait enfin par un serment de fidélité et le paiement d'une dîme. Ces degrés et la doctrine successivement révélée se trouvent dans l'*Exposé* de M. de Sacy (vol. I, pp. 24-138) et dans M. E.-G. Browne (*Literary History of Persia*, vol. I, pp. 411-415). L'initiation complète venait ensuite.

Les conversions opérées par Noûr Satagour sont attribuées à ses miracles ; ainsi, il ordonnait aux idoles d'un temple hindou de témoigner en faveur de la vérité de sa mission, et celles-ci s'empressaient de le faire. D'après l'hymne khodja appelée *Ramat* (*Khodja Vartant*, p. 155) il retourna en Perse peu de temps après avoir converti le chef de Patan, et le prince, comme le disciple du missionnaire Mosta'lawi, tint sa conversion secrète.

Lors d'une seconde visite dans le Guzarate, Noûr Satagour épousa la fille du Raja Surchand, chef de Nausari : les succès qu'il avait obtenus dans sa prédication et les richesses qu'il avait acquises excitèrent l'envie de ses disciples ; l'un d'eux l'assassina pendant qu'il était tombé en extase (*Samadh*). Le nom de Noûr Satagour, professeur de la pure lumière, qu'il ajouta à celui de Noûr ad-Din ou Noûr Châh et la pratique de l'extase montrent l'habileté des prédicateurs ismaéliens (1). Nous verrons jusqu'à quel point un autre missionnaire poussa les concessions d'accord avec le dicton soufi de Sadi qui dit que « pour obtenir l'union, il faut vivre en paix avec les petits et les grands, appeler *Allah* avec les Musulmans, crier *Ram Ram* avec les Hindous ». On enregistre au nombre des premières conversions celles de certaines tribus de l'Afghanistan, les Lohanas, descendants de Rama qui fonda la tribu des Rathores, à laquelle

(1) Nous avons recueilli à Nausari plusieurs légendes au sujet d'un très ancien *Durgah*, celui de Seyyid Se'adet, appelé Noûr ad-Din ou Noûr Mohammed. Ce Seyyid aurait converti le pays à l'Islam, opéré toutes sortes de miracles, épousé même une princesse rajpoute, qu'il noya, paraît-il, pour la punir de ses habitudes de désobéissance et d'orgueil.

appartenaient les Lohanas. On rapporte aussi que le Raja Jaichand de Canauj avait épousé une Afghane emmenée captive après la défaite de Chihâb'oud-Dîn Ghouri (1178) et que, pour se venger, cette femme fut l'instigatrice de la mort de ce prince. Son fils, d'après de pieux avis, pour apaiser les mânes irritées de son père, offrit de nourrir un certain nombre de Brahmanes Khsatris; mais ceux-ci refusèrent ses libéralités et s'en allèrent à Lahuragadh. Le titre de *Khwajah* (qui signifie seigneur), donné aux Lohanas par leur Pir au moment de leur conversion, semble une traduction du titre de Thakour dont on se sert pour parler aux Lohanas (1). En outre l'idiome des Khodjas et certaines de leurs hymnes sont mêlés de mots panjabis qui se retrouvent chez les Lohanas du Kathiawar.

..

A la chute d'Alamout qui tomba sous les coups d'Houlâgou (treizième siècle) (2), le grand maître Rokn ad-Dîn fut mis à mort à Bokhara; on traqua les Ismaéliens dans toute la Perse; mais leur race survécut et les chefs se perpétuèrent jusqu'à l'Aga Khan moderne. La propagande continua au gré des missionnaires, naturellement suivant les facilités qu'ils trouvaient; au quinzième siècle elle gagnait le Kashmir. Ferishta le mentionne (*Persian text*, II, 647). Les convertis étaient des adorateurs du Soleil, les *Raushanias* (le peuple de la lumière). Le missionnaire ismaélien, le second venu dans l'Inde, arrivait de l'Iraq et s'appelait Chams oud-Dîn. Il s'était établi à Ouch, dans l'État moderne de Bahawalpur, à 80 milles au sud de Moultan. Ses disciples sont encore au nombre de 95.000 dans le Punjab et le Kashmir. Beaucoup de ces

(1) Dans le Halar, c'est-à-dire dans le nord-est du Kathiawar quand on parle aux Khodjas, on leur donne le titre de Thakour, et les Khodjas portent leur *dhoti* comme les Lohanas.

(2) D'après Вазтснмидов, *Med. Res.*, p. 109, la prise d'Alamout eut lieu le 30 décembre 1256.

convertis qui appartiennent aux classes des porteurs, des orfèvres et des chaudronniers, sont revenus à l'hindouisme, quoiqu'ils continuent de révéler le Pir, et même certains qui n'ont jamais cessé d'être hindous, croient en lui (1). Suivant les hymnes khodjas, il avait le don d'opérer des miracles. Il rappela à la vie, dit-on, le fils d'un chef puissant d'Ouch. En vain le Pir s'écriait-il : « Au nom d'Allah, toi qui es mort, lève-toi ! », le corps restait inerte ; mais au nom de Chams le jeune homme s'étira les membres, bâilla, étendit et reprit sa place au milieu des vivants. Ferishta estime que les succès de Chams oud-Din parmi les adorateurs du Soleil provenaient en grande partie du nom du missionnaire qui signifie « soleil de la foi ».

Au quinzième siècle, Sadr oud-Din, le 3^e Pir, le 29^e descendant de l'imam Hosein, contemporain de Chir Châh Seyyid Djelal (2), fut nommé par l'imam non révélé, Châh Islam Châh, chef des Khodjas du Kashmir, du Sindh et du Punjab, et fonda la première loggou khana. Il eut l'idée d'emmener tous les Khodjas de l'Inde visiter en Perse l'Imam. La grande armée des pèlerins arriva à Gujarat, dans le Punjab ; pour éprouver la foi de ses fidèles, le Pir, feignant d'oublier sa mission, alla chez une prostituée ; deux des chefs s'éloignèrent de lui, sauf un chef du Sindh ; à l'étape suivante, nouveau scandale, mêmes défections ; le chef du Sindh ne faiblissait pas encore. Toutefois, à mesure qu'on avançait, les disciples se retiraient, et le Pir arriva seul à destination. Il vit l'imam et revint à Ouch où il mourut.

(1) Cf. *Census of India*, vol. XVII ; *Punjab*, pp. 147 et suiv. Les Roshanyas cités par M. Rose ne paraissent pas se rattacher très directement à ceux dont il est question ici. Du reste, est-il facile de se retrouver au milieu de ce mélange de croyances, ces apostasies, ce perpétuel va-et-vient d'une secte à l'autre ?

(2) Chir Chah Seyyid Djelal passe pour avoir converti le grand Djenguiz Khan qui lui donna sa fille en mariage. Sa tombe est à Uch Sharif (Etat de Bahawalpur), si célèbre par le nombre de ses sépultures qu'il n'y a pas, dit-on, un pouce de terre qui ne soit occupé par celle d'un saint. Cf. *Punjab States Gazetteers*, vol. XXXVI, A. *Bahawalpur State*, 1904, pp. 160 et suiv.

Ses premiers convertis avaient été recrutés dans les villes et les villages du Sindh supérieur (1) et il était allé jusque dans le Kachh. Vers 1430, il avait fait circuler de la loge ismaélienne qu'il avait fondée à Kotda (Sindh) la première bourse (*jowli*) pour recueillir le tribut de ses disciples depuis l'Himalaya jusqu'aux monts Vindhya.

On doit à Sadr oud-Dîn un traité, le *Desavatar*, composé à l'usage des néophytes du Sindh ; il est divisé en dix chapitres qui contiennent le récit des dix *avatars* ou incarnations du Dieu hindou Vishnou ; le dixième est consacré à celle du très saint Ali. L'auteur y assimile Brahma à Mahomet, Vishnou à Ali, Adam à Siva. Le *Desavatar* est le livre le plus sacré de la littérature religieuse des Khodjas : on en récite des passages au lit de mort des fidèles ; au *Jamat khana*, quand on commence la lecture du dixième chapitre, la congrégation se lève et reste debout en s'inclinant chaque fois que le nom d'Ali est prononcé. Quelque étrange que nous paraisse le *Desavatar*, ce livre est évidemment celui qu'on peut attendre d'un *dal* fidèle aux enseignements de ses maîtres et à la tradition, feignant, pour obtenir des conversions, d'accepter la manière de voir du néophyte. C'est la thèse développée dans le *Desavatar* : l'auteur y tient pour vraies les neuf incarnations de Vishnou, sans admettre toutefois qu'elles contiennent toute la vérité, et complète le système vishnouite par la doctrine cardinale des Ismaéliens, l'incarnation et la manifestation attendue (*avatar*). Selon Guyard, le Pir se garda bien de détruire les croyances antérieures des convertis sindhis ; par un simple artifice il identifia Vishnou avec Ali, gendre de Mahomet. D'après la doctrine ismaélienne, les prophètes et les imams de tous

(1) La région du Sindh, jadis soumise à l'influence des Carmathes établis à Moultan, était un terrain bien préparé pour les missionnaires ismaéliens ; l'idée de l'incorporation de la divinité dans l'homme, les allégories, la philosophie divisée en exotérique et ésotérique, l'amour du mystère et la coutume des initiations progressives n'étaient pas choses nouvelles.

les âges, quelle que soit leur figure humaine, sont des incarnations, des *avatars* des personnalités semblables, la raison universelle, l'âme universelle; Vishnou et Ali se rattachaient ainsi l'un à l'autre. C'est parfaitement raisonné.

Pour faire agréer leurs doctrines, nos missionnaires y avaient d'ailleurs introduit dès l'origine les plus étranges modifications; nous en avons déjà indiqué quelques-unes; en voici d'autres: pour plaire aux Lohanas, adorateurs de Sakti, ils présentèrent le *Mahdi* ou imam non révélé d'Alamout comme une dixième incarnation attendue, le Niklanki ou *avatar* sans tache. Les cinq Pandavas devinrent les cinq pontifes Ismaéliens. Noûr Satagour représenta l'incarnation de Brahma apparue immédiatement après Bouddha. Parmi les Matapanthis chacune des quatre époques (*yuga*) a son apôtre (*Bhakta*). A la première on assigne Pralhadha, à la seconde Harichandra, à la troisième Yudishthra; Pir Sadr oud-Din, le troisième missionnaire, y ajouta son nom. Les quatre sacrifiées des quatre *yugas* furent conservés comme le *Ghat Path Mantra*, prière du rituel des *Shaktipanthis*. Au lieu du nom de *Shaktipanth*, Sadr oud-Din adopta pour cette nouvelle secte celui de *Satpanth* ou vraie doctrine. La tombe de Sadr oud-Din est à Tarandah Gorgey dans l'*ilaqa* de Channi Goth (État de Bahawalpur); il avait recommandé, peu avant sa mort, qu'on mit son corps dans un cercueil et qu'on le plaçât sur un chameau pour qu'il fût enterré à l'endroit même où s'arrêterait l'animal: sa tombe est un modeste édifice bâti par les Khodjas; celle de l'un de ses fils est à côté. Le Sadjada nashin actuel (ascète qui garde la sépulture) est Seyyid Ilahi Bakhch Châh, le vingt-troisième descendant de Sadr oud-Din.

(1) M. Guyard établit un rapprochement entre le *Desavatar*, qu'il appelle le *Desatir sindhi*, et le *Desatir persi*. Ce dernier, selon lui, serait devenu « la Bible » d'une secte de *demi-Ismaéliens*. Il estime que le sujet mérite d'être approfondi. Nous ignorons s'il l'a été. Chez les Parsis, nous n'avons pas trouvé de traces de l'influence effective de ce livre.

Il convient d'enregistrer ici une controverse très importante au sujet du Pir. Nous venons de rapporter la tradition acceptée par la majorité des Khodjas; suivant une autre, Pir Sadr oud-Dîn serait natif de Moultan et aurait converti les Khodjas au sunnisme. Nous verrons bientôt ce que vaut cette dernière opinion.

Après Sadr oud-Dîn, nous trouvons Kabir oud-Dîn à qui succéda Imâm oud-Dîn connu dans le Guzarate sous le nom d'Imâm Châh. Mal reçu par les Khodjas du Sindh, il fut obligé de se retirer en Perse; mais après avoir rendu visite à l'imam à Kehk, petit village du district de Qoum, entre Téhéran et Ispahan, il retourna dans l'Inde (1452); puis mécontent de ses disciples du Sindh, il se rendit dans le Guzarate auprès de Mahmoud qui l'accueillit favorablement et lui donna sa fille. Il fonda une nouvelle secte dont la doctrine diffère sur certains points de celle des Ismaéliens. Les Khodjas ont conservé une hymne qu'il avait composée, *Djenaçe*, où il décrit son voyage au ciel par le pouvoir de l'imam et sa rencontre avec les saints. Ses disciples qui appartiennent à la classe des Momnas, se rencontrent à Ahmedabad, à Kheda, à Cambay, à Baroda (1), à Bhaunagar, à Surate, à Khandesh et dans le Kachh. Imâm Châh fut désavoué par Abdas Salam, fils d'Islam Châh, l'imam non révélé de l'époque, à cause de son enseignement con-

(1) Cette secte, appelée *Kata Panthi* ou *Imamshahi* (parfois *Pirana*), se trouve classée au nombre des sectes hindoues dans le *Gazetteer of the Bombay Presidency, Gujarat*, vol. IX, part. 1, pp. 546-547 et dans celui de *Baroda State*, 1902, parmi les Musulmans, pp. 153-154. Imâm Chah eut quatre fils, ancêtres des Seyyids qui descendent de la fille de Mahmoud. Les disciples d'Imâm Chah croient en un seul Dieu, éternel et sans forme. Ses disciples observent les fêtes hindoues et jeûnent le second et le quatrième jour de chaque mois et tout le temps du Ramadan. Ils ont des observances de castes assez strictes. Bref, sauf leur respect pour les prescriptions d'Imâm Chah, et l'inhumation à Pirana des débris des corps incinérés, ils sont comme les Hindous.

Les *Katas*, ceux qui administrent les biens de la communauté, appartiennent à la caste des Leva Kunbis; ils sont vœu de célibat et portent des vêtements jaunes. Le livre écrit par Imâm Chah (*Shikshapatri*) est entre les mains de tous les membres de la secte.

traire aux doctrines des *Pirs*, ses prédécesseurs, et de la menace qu'il avait faite de lever un tribut (*Dassondh*).

A sa mort tout prosélytisme cessa dans le Guzarate (1512). Vers 1594, Kapura Lohana, avec d'autres Khodjas, porta le produit du tribut des Ismaéliens de l'Inde à Kchh, résidence de l'Aga Abd us Salam, l'imam non révélé. Pour suppléer à l'enseignement des missionnaires, Aga Abdas us Salam écrivit en persan, à l'usage de ses disciples de l'Inde, un livre appelé *Pendydb-i Djavdnmardl*.

Ce livre traduit en sindhi et en guzarati est l'objet de la vénération des Khodjas et forme une partie de leurs écritures sacrées.

Vers le milieu du seizième siècle, les apostasies des Khodjas du Punjab et leur retour au sunnisme démontrèrent la nécessité d'établir un vice-pontife dans l'Inde. L'imam désigna un nommé Daud ou Dadu, descendant d'une puissante famille de Khodjas du Sindh et l'investit du manteau du Pir. Le jour anniversaire de cette investiture est une fête (*id*) pour les Khodjas. En 1549, le Pir quitta le Sindh à cause de l'hostilité des Sumras et s'établit dans le Kathiawar, à Jamnagar. Il y fut honorablement reçu par le Jam et à sa requête quarante famille khodjas furent autorisées à se fixer sur le territoire du prince; on leur assigna près de la ville un terrain entouré de murs. Une des portes est encore connue sous le nom de Dadu. Après avoir converti quelques Lohanas du Kathiawar, Dadu alla à Bhuj, capitale du Kachh. Rao Bharmal y régnait. Il mourut en 1594 (1).

..

Que se passait-il en même temps en Perse? Il est probable que le château d'Alamout fut rebâti après sa capture

(1) Son fils Sadiq lui succéda; à sa mort, le député de l'imam fut un simple *Yakif* (agent) et, à cause de divisions familiales, le petit-fils de Sadiq quitta Bhuj et revint dans le Kathiawar.

et sa destruction par Houlagou, car sous les Sefavis on y enfermait les condamnés politiques, et si la vie des détenus se prolongeait au delà des désirs du maître, on les jetait du haut des rochers (1). Ardabil succéda à Alamout comme prison d'État. Le temps fit pour la citadelle des grands maîtres son œuvre de destruction plus sûrement que l'assaut des Mongols. Lors de la visite de Monteith (2), il y avait encore des traces de murs et au sommet une tour ruinée, celle probablement où se tenait une sentinelle; au-dessus d'un ravin, on voyait des vestiges d'une habitation assez vaste qui communiquait par un escalier étroit avec un jardin situé au-dessous, et plus bas le flanc de la montagne semblait avoir été disposé en terrasse. Du reste, d'après le voyageur, rien n'y rappelait le fameux paradis des grands maîtres. Le climat y était très rigoureux. En 1837 Sir J. Sheil (3) ne remarque plus que deux ou trois citernes, un cimetière et des creux taillés dans les rochers. Le pic nu, désolé, dressait fièrement sa cime à 200 mètres d'altitude; la solitude était complète, troublée seulement par le vol des aigles et la présence de quelques lézards. Curzon renvoie simplement à Sheil (4).

Quant aux Ismaéliens, les persécutions contre eux cessèrent au commencement du seizième siècle avec l'avènement des Sefavis, qui amena le règne du Chiisme en Perse. Après les temps troublés des invasions afghanes et de Nadir Chah, la secte reprit quelque importance (5). Aboul Hasan, chef des Ismaéliens, fut gouverneur de Kerman sous les Zends.

Les voyageurs européens, Mac Donnell Kinneir entre autres (6), remarquaient les Ismaéliens, dont ils retrouvaient des traces dans les districts montagneux de la Perse,

(1) Cf. Славян, vol. IX, p. 115.

(2) Cf. *J. of the R. G. Soc.*, vol. III, p. 15.

(3) Cf. *J. of the R. G. Soc.*, vol. VIII, p. 430.

(4) Cf. *Persia*, vol. I, p. 35.

(5) Riza Qouli Khan les signale parmi les sectes chiites du Khorasan (Tr. Снечка, *Histoire de l'Asie centrale*, p. 255; Paris, Leroux, 1876).

(6) Cité par Van Hamme dans son *Histoire des Assassins*, pp. 210-211.

près des ruines d'Alamout. Ils étaient connus sous le nom d'*Hosseinis* et obéissaient à un imam qui habitait près de Kehk et se disait descendre d'Ismaël, fils de Sadiq. Or, d'après leur doctrine, cet imam était une émanation de la divinité, et les Ismaéliens, dont quelques-uns étaient dispersés jusque dans l'Inde, venaient en pèlerinage des bords du Gange et de l'Indus pour recevoir sa bénédiction. Nous allons apprendre son nom et savoir que ces visites étaient les pèlerinages des Khodjas qui se rendaient à la résidence de leur chef spirituel (*mourshid*).

Ces renseignements sont en effet complétés par Rousseau (1), qui nous dit que ce chef s'appelait Chah Khalil oullah et qu'il résidait bien à Kehk, petit village du district de Qoum, à mi-chemin entre Ispahan et Téhéran. Les Ismaéliens étaient nombreux dans la région et reconnaissaient pour chef un descendant d'Ali, précisément ce Chah Khaloul illah qui avait succédé à son oncle Aboul Hasan, gouverneur de Kerman. Il était révééré comme un dieu par ses disciples qui lui accordaient le don des miracles et le décoraient du titre de *Khalife*. Les Persans l'appelaient *Seid Kehki*.

Frazer donne d'autres détails (2); il fait résider Chah Khaloul illah à Yezd où il fut tué pendant une émeute populaire contre le gouverneur de la ville. Un converti hindou, paraît-il, défendit héroïquement son imam et lui fit un dernier rempart de son corps. Chah Khaloul illah était du reste idolâtré de ses fidèles. Oserons-nous répéter que lorsqu'il se coupait les ongles, ses disciples s'en disputaient les rognures? Ses vêtements usés étaient distribués aux pèlerins qui les achetaient au poids de l'or.

Jusqu'alors la secte peu connue des Européens vivait de sa vie propre, lorsque entra en scène un de ses imams dont nous allons commencer par établir la filiation.

(1) *Annales des Voyages de 1811*, t. XIV, p. 279.

(2) Cité par DEBAZEVANT, *Journal Asiatique*, 1846 (Ext. n° 5, p. 140).

Nous avons vu qu'Aboul Hasan avait été gouverneur de Yezd sous la dynastie des Zends; mais il résigna sa fonction et s'établit dans le district de Mehelat, situé entre Hamadan et Qoum. Chah Khaloul illah, qui lui avait succédé, avait péri dans la sédition de Yezd. Cet événement, selon Watson, avait profondément troublé le Chah qui craignait d'être rendu responsable de la mort du chef des Ismaéliens: aussi punit-il le principal agresseur, et il s'empressa de donner au fils et successeur de l'imam, Aga Khan, de grands biens, outre ceux qu'il possédait du chef de son père, c'est-à-dire le gouvernement de Qoum et de Mehelat, avec la main d'une de ses filles (1818).

A partir de cette époque on perd de vue l'Aga Khan jusqu'en 1838, année célèbre par la retraite de l'armée persane après le siège de Hérat soutenu par Pottinger. L'Aga Khan profita de ce moment de désarroi pour se révolter; il s'empara de Kerman où son grand-père avait rempli les importantes fonctions que l'on sait et où lui-même comptait encore de nombreux partisans; dès lors son rôle actif allait commencer.

Watson (2), pour expliquer cette attitude, suppose que l'Aga Khan avait voulu tirer parti de l'influence qu'il devait à sa haute position de chef spirituel. Un auteur indigène donne une raison peut-être plus spécieuse (3). Hadji Mirza Ahasi, précepteur de Mohammed Ali Chah, avait été pendant tout le règne de son royal élève, premier ministre; un Persan de basse extraction, jadis au service de l'Aga Khan, était devenu son favori et n'avait pas craint de rechercher en mariage pour son fils une des filles de l'Aga Khan, une petite-fille du Chah! L'Aga Khan ressentit l'insulte et repoussa la demande avec indignation; mais il comprit

(1) *History of Persia*, p. 192. Cité au procès ainsi que l'historien persan (Ext. n° 93).

(2) *Op. cit.*, p. 331.

(3) Pièce n° 93 du procès.

qu'il s'était aliéné l'homme le plus puissant de la Perse, et il suivit l'exemple de certains grands feudataires qui, menacés dans leur sécurité, devançant leur disgrâce en se révoltant. Il se maintint ainsi sur un pied d'hostilité de 1839 à 1840; forcé enfin de s'enfuir il partit avec quelques fidèles; il traversa les déserts du Belouchistan et gagna le Sindh où il fut reçu par les Amirs de Talpoor. Il ne tarda pas à recueillir là d'amples subsides. Les Khodjas de cette province, formant près de 30.000 familles, avaient toujours compté parmi ses plus fidèles adhérents; il dut également en recevoir de différentes parties de l'Inde et de l'Orient.

Ainsi bien pourvu, il équipa un corps de cavalerie légère qui, pendant la dernière période de la guerre afghane (1841-42), soutint le général Nott à Khandahar et protégea le général England pendant sa marche dans le Sindh, lorsqu'il opéra sa jonction avec Nott. En reconnaissance de ces services et de ceux qu'il fut à même de rendre à Sir Charles Napier pendant la campagne du Sindh, il reçut une pension du gouvernement anglais (1).

En 1845, il vint à Bombay, où il fut bien reçu par la communauté khodja, et sauf une absence à Calcutta de 1846 à 1848 (la présence du chef des Ismaéliens dans un poste trop rapproché de la Perse avait inquiété le Chah), il fit de Bombay sa résidence habituelle (*dourkhâné*).

Il prit l'habitude de présider les assemblées du *Jamat khana* aux anniversaires des fêtes du calendrier musulman. Au Moharram il venait entendre les lamentations des Mullahs; pendant le *ramadan*, aux nouvelles lunes et autres jours fériés, il conduisait le service et présidait à la distribution de l'eau mêlée à la Sainte Poussière de Kerbela. Le samedi soir il tenait son *darbar* au *Jamat khana*, et les membres

(1) Cité au procès. Cf. la lettre de Major Rawlinson à M. Maddock, du 6 novembre 1842; *Parliamentary Papers relating to military operations on Afghanistan*, 1843, p. 217, etc. *History of General Sir Charles Napier's Administration of Scinde*, par Sir WILLIAM NAPIER, London, 1851.

de la communauté étaient admis à le voir et à lui baiser la main. Ses revenus provenant des tributs de l'Inde et des autres parties de l'Asie s'élevaient à près de dix mille livres sterling. Grand amateur de chevaux il dépensait pour son écurie de courses une partie de cette belle fortune (1). Il mourut en avril 1881, et son fils Aga Ali Chah lui succéda ; le présent Aga Khan, né en 1877, est donc son petit-fils.

(A suivre.)

D. MENANT.

(1) Le portrait d'Aga Khan est donné page 147 de la 3^e édition de *Marco Polo*, 1903.

NOTES ET DOCUMENTS

Aperçu historique de l'occupation portugaise au Maroc

En 1385, avec la substitution de la branche cadette d'Aviz à la branche aînée de Bourgogne, et l'avènement du prince Jean au trône, le Portugal se relevait de la décadence dans laquelle il semblait avoir été plongé durant tout le quatorzième siècle. Le Maroc, au contraire, était en pleine anarchie, sous la désastreuse domination des Mérinides qui, en 1260, avaient succédé aux Almohades. Abou Saïd, sultan de Fès, était un jeune homme indolent, débauché, et pour qui rien n'existait en dehors de ses plaisirs.

En Portugal, on était loin d'ignorer cette situation, et le roi Jean I^{er}, poussé par ses fils, se décida à tenter une expédition contre Ceuta. Dès l'année 1414, il commença ses préparatifs; il fit construire des navires et armer une flotte; mais toutefois, il tint secret le but de ces armements, et le 25 juillet 1415 (818 de l'Hég.) la flotte portugaise mit à la voile pour Ceuta. Elle comptait, d'après les uns (1), trente-trois vaisseaux de ligne, cinquante-neuf galères, cent dix transports, montés par cinquante mille hommes, et d'après les autres (2) 120 navires et 20.000 hommes.

La nouvelle de cette expédition ne parvint pas à tirer Abou Saïd de son indolence, mais Salah ibn Salah, gouverneur de Ceuta, fortifia la ville et se prépara à la défense. Cependant, comme une tempête avait dispersé la flotte portugaise devant Ceuta, Salah crut n'avoir plus aucune attaque à redouter et il licencia 5.000 Maures qui faisaient du désordre dans la ville: cette mesure devait lui être funeste. Le 14 août,

(1) H. CASTONNET DES FOSSES, *les Portugais au Maroc*, p. 6.

(2) E. MENCIA, *Histoire de l'Afrique Septentrionale*, t. II, p. 394.

LES KHODJAS DU GUJARATE (1)

Si maintenant nous cherchons à approfondir les rapports de l'Aga Khan avec les Khodjas de l'Inde, nous verrons qu'ils n'ont pas toujours été très cordiaux.

La présence d'un chef religieux aussi puissant devait engendrer des difficultés ; les premières s'étaient présentées même avant son arrivée et avaient porté sur le recouvrement du tribut.

En 1829 un parti formé de quelques adversaires — ceux-là qui plus tard devaient engager le procès célèbre dont nous parlerons bientôt — refusèrent de payer le *dassondh*, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu. L'Aga Khan envoya un agent accompagné de sa grand'mère maternelle Marie Bibi, femme énergique qui harangua la foule dans le *jamat khana* et défendit les droits de leur *Mourshid*.

C'est dans ces circonstances que fut intentée une action en justice pour obliger par jugement les récalcitrants à payer l'impôt ; mais l'Aga Khan, connaissant mal la procédure anglaise, se désista et résolut d'agir en chef spirituel. Il somma les rebelles de comparaître devant le *jamat de Bombay* ; sur un nouveau refus, il les rejeta de la caste. En conséquence, Hubbib Ibrahim et ses partisans (appelés *Barbhaie* (*sic*), douze frères, à cause de leur nombre)

(1) V. la *Revue du Monde Musulman*, octobre 1910.

furent exclus du *jamat khana* de Bombay par l'assemblée plénière des Khodjas. En 1835, ils furent réintégrés sur leur demande, à condition de verser les arrérages des sommes en retard, ce qu'ils firent, et en promettant de payer celles qui leur seraient réclamées dans l'avenir.

Le calme se rétablit; mais, pendant le séjour de l'Aga Khan à Calcutta (1846-47-48), un nouveau litige divisa les Khodjas de Bombay. Il s'agissait, cette fois, du droit d'héritage des femmes (1) (*Sarjun Meer-Ali Case*). Le jugement de Sir Erskine Perry, basé sur les usages et les coutumes de la caste, rejeta les prétentions des femmes khodjas à hériter d'après la législation musulmane. L'Aga Khan s'était fait représenter par son frère (Mohammed Bauker Khan) et avait essayé de faire prévaloir la législation du Coran; la coterie des « Barbhaie » avait appuyé la faction adverse.

Ce fut le signal de nouvelles luttes, qui amenèrent une seconde excommunication des dissidents, suivie d'une scission si complète que ceux-ci allèrent fonder un *jamat khana* dans un autre quartier.

Le fanatisme ne désarmait pas. En 1850 un incident pénible se produisit au *jamat khana* de Mahim, petite localité près de Bombay. Quatre Kodjas du parti des « Barbhaie » furent assassinés par des Khodjas du parti ennemi. Dix-neuf factieux furent cités devant la cour suprême (déc. 1850), et quatre furent condamnés à être pendus.

En 1850, l'action intentée en 1829 fut enfin terminée par un jugement de Sir Erskine Perry, favorable aux droits de l'Aga Khan.

Ces mesures rétablirent la paix pendant dix ans. Ceux qui avaient été rejetés de la caste y furent réintégrés, et le *jamat khana* des dissidents fut abandonné. En octobre 1861, l'Aga Khan publia un manifeste, dans lequel il exprimait

(1) Que nous retrouvons plus tard lors du grand « Khodjah Case ».

le désir de voir les Khodjas se conformer aux coutumes de la foi ismaélienne chiite de leurs ancêtres pour les mariages, les ablutions et les cérémonies funèbres. Il y déclarait en outre qu'ayant vu imprimé que les Khodjas étaient sunnites et qu'une certaine personne (c'est-à-dire lui, l'Aga Khan) les invitait d'une manière péremptoire à embrasser la religion de l'imam, il avait préparé ce mémoire pour que, — le gouvernement britannique protégeant toutes les religions, — les Khodjas pussent suivre ouvertement les pratiques, tenues secrètes par leurs ancêtres. Le mémoire se terminait en invitant ceux qui voudraient le signer à le faire pour que l'Aga Khan connût leurs noms.

Ce document fut déposé chez un des fils de l'Aga Khan à Bhendy Bazar et signé par dix-sept cents Khodjas de Bombay, de Salsette et de Mahim. Des exemplaires en furent expédiés aux autres communautés de l'Inde et de l'étranger jusqu'à Zanzibar, et, sauf la petite minorité hostile de Bombay, tout le monde signa; toutefois un groupe d'une vingtaine de familles du Kachh s'y refusa, déclarant qu'elles étaient en effet chiites et que par conséquent elles n'avaient pas besoin de signer, mais qu'elles n'abandonneraient pas leur coutume de se marier devant le Kazi sunnite.

On ne peut pas considérer ce mémoire comme une profession de foi chiite; c'était un simple engagement de ne pas célébrer les cérémonies funèbres et les mariages suivant la forme sunnite.

Toutefois le parti adverse ne cédait pas, et l'on arriva ainsi à la présentation de l'*Information and Bill* (enregistré au mois de juin 1862, amendé au mois de septembre 1862) afin d'obtenir de la cour une déclaration formelle que la communauté khodja était à l'origine sunnite et non chiite, qu'elle l'était encore, et que nul chiite, ismaélien, partisan de l'imam, n'avait le droit de participer aux biens appartenant à la communauté khodja de Bombay ni de prendre part à leur administration.

Telle était la question posée devant la Cour, qui ne fut jugée qu'en 1866. Dans l'intervalle il se produisit divers incidents ; ainsi, au mois d'août 1862, il y eut au *jamat khana* une réunion, à laquelle, il est vrai, les parties intéressées brillèrent par leur absence. Il y fut donné avis que si les plaignants voulaient se conformer aux règlements arrêtés par le *jamat* pour l'administration de la communauté et payer les impôts, le *jamat* les recevrait comme des frères ; sinon, après un délai de vingt et un jours, ils seraient rejetés de la caste. Ce délai expiré et personne n'étant présenté, pas plus les gens de l'Aga Khan que ceux des plaignants, le *jamat* se réunit de nouveau, et par un vote unanime l'assemblée rejeta les plaignants et leurs adhérents. En février 1864 une dernière mesure fut prise : le mulla sunnite fut renvoyé de l'ancienne mosquée du cimetière khodja.

Nous sommes arrivés au procès (*Khodjah Case*) qui motiva le jugement rendu par Sir J. Arnould, le 12 novembre 1866 (1). Ce document n'a été cité jusqu'à présent que d'après l'article de Sir Bartle Frere (2). C'est une pièce assez rare, dont nous devons la communication à l'obligeance du Bibliothécaire de l'India Office Library. Nous y avons puisé certains renseignements rapportés *supra*. On y trouve dans les termes les plus explicites : 1° la reconnaissance des droits de l'Aga Khan comme successeur des grands

(1) *Judgment by the Hon'ble Sir Joseph Arnould in the Khodjah Case, otherwise known as the Aga Khan Case, heard in the High Court of Bombay, during April and June 1866. Judgment delivered 12th November 1866. Printed at the « Bombay Gazette Steam Press », 1866.* La discussion de l'affaire et l'audition des témoins durèrent vingt-cinq jours.

(2) « The Khodjas : the disciples of the Old Man of the Mountain ». *Macmillan Magazine*, vol. XXXIV, pp. 431, 433, 434, London, 1876.

maîtres d'Alamout; 2° la définition de la doctrine des Khodjas, disciples de l'Aga Khan.

Les plaignants représentaient une faible minorité de la communauté khodja de Bombay; les défenseurs, au contraire, la grosse majorité de ladite communauté.

Les plaignants demandaient : 1° qu'il fût procédé à l'inventaire de tous les biens de la communauté khodja alors aux mains de deux des défenseurs, le trésorier et le comptable; 2° qu'il fût établi que ceux-ci n'étaient plus en fonctions depuis le 8 novembre 1861 et qu'ils devraient remettre ces biens aux personnes que la Cour désignerait.

Le cinquième paragraphe, le plus important, exprimait le désir des plaignants, à savoir, que les biens de la communauté ne fussent employés que pour les besoins et au profit des fondations charitables, religieuses, etc., auxquels ils étaient destinés et au seul bénéfice de la secte khodja, et que tout individu qui n'en faisait pas ou qui avait cessé d'en faire partie (*en particulier les personnes professant les opinions chiites en matières religieuses ou de discipline*) ne pût y avoir droit ni prendre part à leur administration.

Le sixième paragraphe réclamait les mesures susceptibles de donner effet à la déclaration ci-dessus, et demandait qu'on procédât à l'élection régulière et périodique de *Mukhis* (trésoriers) et de *Kamarias* (comptables), et d'une manière générale qu'on garantît l'administration des biens de ladite communauté.

Enfin le septième paragraphe visant le premier défenseur, l'Aga Khan (Mohamed Hussain Hooseinee), tendait à l'écarter de l'administration des affaires de la communauté, de l'élection et de la nomination du *Mukhi* et du *Kamaria*, et lui méconnaissait le droit de rejeter de la caste, de priver de ses privilèges aucun Khodja, de célébrer les mariages dans le *jamat khana*, de demander ou de recevoir d'un Khodja tout don, toute taxe ou offrande en sa qualité de chef spirituel et temporel, qualité qu'il s'arrogeait à tort.

On comprend l'importance du cinquième paragraphe ; c'est à tort, en effet, qu'on a considéré ce procès comme d'ordre purement financier. S'il y avait au fond une question d'argent, — la perception du tribut et l'administration des biens de la communauté qu'on voulait faire passer des mains d'un parti dans un autre, — il y avait aussi une question religieuse, qui se subdivisait en deux points : Quels étaient à l'origine les dogmes de la communauté khodjah ? Quelles avaient été les relations spirituelles et temporelles de cette communauté avec les ancêtres du premier défenseur, l'Aga Khan ? Quant à ce dernier, il se basait, pour la défense de ses droits et de ses croyances, sur sa généalogie, qui le faisait descendre des Imams ou chefs spirituels des Ismaéliens chiites, sectateurs de l'Imam.

Rien de plus clair ni de plus instructif que le jugement du savant juriste Sir Joseph Arnould. Après avoir expliqué la différence des Sunnites et des Chiites (pp. 5 et sq.), l'origine de la secte ismaélienne (pp. 3 et sq.) et les rapports des Ismaéliens de l'Inde avec ceux de Perse (pp. 14 et sq.), il aborde la question de savoir qui était Pir Sadr oud-Din, l'auteur du *Desavatar*, considéré comme le missionnaire ou *dal* des Khodjas du Sind, et la forme de la foi musulmane qu'il leur avait apportée, sunnisme ou chiisme (pp. 16 et sq.). Nous avons vu que, sur ce sujet, les avis sont partagés. Les uns veulent que Sadr oud-Din soit venu du Khorassan, envoyé par un ancêtre de l'Aga Khan ; d'autres, de Moultan, en apôtre de la foi sunnite (1). Le Conseil de la partie adverse avait dit : « Si les Khodjas sont sunnites, nous réussirons ; s'ils ne le sont pas, nous perdrons. » Ils perdirent. Il fut prouvé que Sadr oud-Din était chiite et que cette étrange déformation de la doctrine primitive ou plutôt ce retour au

(1) A relever le fait étrange, noté par Sir J. Arnould, que la tombe de Sadr oud-Din n'est le but d'aucun pèlerinage (p. 17) et le témoignage de deux descendants du *Qir*, habitants de Surate, qui déclarent, l'un que leur ancêtre était Sunnite, l'autre qu'il était Chiite (p. 17).

sunnisme provenait en partie de la coutume du *takiah* (pp. 8 et sq.) qui garantissait les Ismaéliens contre toute persécution (1). Le chiisme n'a pas toujours eu dans l'Inde la sécurité dont il jouit présentement. A l'époque du procès il était encore difficile d'obtenir des mullas chiites, et la présence de mullas sunnites s'imposait dans certains cas (p. 19).

L'Aga Khan eut gain de cause; il fut reconnu pour le 18^e descendant direct des imams non révélés (voy. Ex. 23) depuis Hasan 'Ala dhikri's-salam (2). Il se trouva le chef incontesté de la caste, nanti des pouvoirs que cette position lui donnait pour percevoir le tribut et administrer les fonds. Cette longue lutte aboutissait ainsi au règlement d'une question d'argent, il est vrai, mais surtout à la reconnaissance officielle d'une caste jusqu'alors livrée à l'anarchie religieuse et sociale.

Les destinées des Khodjas suivirent leur cours naturel sous la protection d'un gouvernement libéral. Leur chef actuel, l'Aga Khan, est un homme éclairé, jeune, plein d'idées généreuses. Nous renvoyons au magistral article de M. Le Chatelier pour le connaître et l'apprécier (3).

Voyons maintenant la répartition géographique des Khodjas; quoique nous ne nous occupions que de ceux du Guzarate, nous croyons intéressant de résumer l'article de M. Le Chatelier sur ce sujet.

Commençant son enquête par la Perse, M. Le Chatelier y

(1) Cf., p. 20, la question de l'emploi de mullas sunnites dans la mosquée des Khodjas attenante à leur vieux cimetière de Bombay.

(2) « *The hereditary succession of their unrevealed Imams is traced in unbroken line down to Aga Khan, the first defendant* », p. 10.

(3) Cf. *Revue du Monde Musulman*, avril 1910; pp. 463-493, et *Brief history of the Aga Khan*, par M.M. Naorosi M. Dumasia, Bombay (Times of India Press, 1903, pp. 155-160).

découvrir des traces d'Ismaéliens, sectateurs de l'Aga Khan. Dans l'Asie centrale, il en voit à Khokand, à Karalegine et jusque dans les districts voisins de Balkh, peut-être aussi à Bokhara et dans le Khorassan. On dit que l'Aga Khan va à Ladekh recevoir les hommages de ses disciples et que les Bouriates lui envoient des présents. On se demande si même il ne se trouve pas encore quelques Ismaéliens dans l'Afghanistan? Les travaux de MM. Bellews et Biddulph ont admirablement guidé M. Le Chatelier dans cette partie de son enquête, qu'il étend ensuite jusqu'à l'intérieur de l'Afrique.

Pour les Indes il faut consulter les recensements; mais, malgré leur précision, on est encore embarrassé en présence de la division entre Chiites et Sunnites à laquelle on se heurte à tout instant (1). Bornons-nous à enregistrer le nombre total des disciples de l'Aga Khan. Il y en aurait 150.000 dans l'Inde, dont 50.000 à Bombay. Un petit nombre de Chiites proprement dits s'est détaché de la caste. Dans le Guzarate, caste et communauté sont en général unies. Il y a toutefois des localités où se produisent des scissions. Ainsi, à Baroda, on en rencontre deux classes, les Panjaibhai et les Pirai; les Panjaibhai sont orthodoxes et considèrent l'Aga Khan comme le représentant de leur prophète ou l'incarnation de Dieu; les Pirai le regardent comme un *Pir*, un simple chef religieux. Nous ne parlerons pas, bien que nous soyons à Baroda, de la secte d'Imam Chah que nous avons citée *supra* (p. 226); depuis longtemps elle n'a aucun rapport avec les Khodjas.

(1) D'après la *Gazetteer of the Bombay presidency*, vol. IX, *Gujarat*, part. II, pp. 36-50. Les Khodjas, honorables convertis, sont répandus dans tout le Guzarate — Kathiawar, Kachh, territoires portugais de Daman et de Diu, Ahmedabad, Baroda, Surate —, et dans la présidence de Bombay, dans le Sindh, à Thana, à Khandesh et à Bombay; — en dehors, à Calcutta, dans le Punjab, le Cachemir, etc. Ils sont divisés en 7 grandes familles: 1^{re} Kbedwaya Momna Khodjas; 2^e Gujar Gupti Khodjas; 3^e Multani Khod-



On reconnaît le Khodja à la forme arrondie de son crâne, à son front carré, à ses sourcils arqués, épais et bien tracés, à ses yeux noirs ombragés de longs cils, à ses oreilles larges et parfois détachées de la tête, à ses longues moustaches tombant sur des lèvres minces, à sa barbe, tantôt rasée, tantôt taillée court sur le menton et les joues.

Des siècles de préoccupations commerciales ont donné à sa figure une expression intelligente, qui, dans les classes inférieures, devient parfois dure et méchante.]

Les femmes ont des yeux noirs, souvent pleins de feu; leurs traits, plus fins que ceux des hommes, sont tout aussi accentués.

Le teint varie du jaune au brun et à l'olivâtre; chez les femmes il est infiniment beau, même assez blanc, et dans certains cas il a des reflets de cette couleur verte si appréciée des poètes persans (*sabzrah*). Les hommes sont de taille moyenne et disposés à l'embonpoint; les femmes sont petites; elles séparent leurs cheveux sur le front et les laissent tomber en tresse sur le dos. Elles se teignent les mains et la plante des pieds avec du *henné*; mais elles ne se noircissent pas les dents, et elles appliquent du noir de fumée à leurs paupières.

Quant au costume, il a subi, il y a cinquante ans, de notables modifications. A cette époque, il se composait d'un turban à larges plis (*pahag*), de l'*angarkha* ou *chola*, sorte de vêtement blanc attaché sur la poitrine et tombant à la cheville; les manches, d'une longueur démesurée, étaient jadis retroussées et plissées jusqu'au coude. Maintenant le Khodja des classes supérieures porte un turban

jas; 4° Altaï-Khurasani Khodjas; 5° Mochi Momna Khodjas; 6° Joni Lohar Khodjas; 7° Kabuli et Badakshani Khodjas (*Khodjah Variant*, p. 255, par SACHOINA NANJIAN, Assistant Revenue Commissionner de Kachhi).

arrondi bordé d'or qui ressemble à celui des Moghols. Certains compromis avec nos modes européennes ont été récemment adoptés, telle la forme des manches de l'angarkha qui sont taillées à l'anglaise ; parfois le Khodja revêt la jaquette courte des Arabes (*shayah-sadriyah*). Les chaussures anglaises remplacent souvent les pantoufles à bouts recourbés.

La femme khodja n'emploie pour ses vêtements que de riches étoffes et apporte en dot un trousseau si complet qu'il dure de dix à vingt ans. Son costume d'intérieur consiste dans une écharpe (*pachedi*) unie ou brodée, un corsage (*kancheri*) bordé d'un galon d'or, en soie unie ou brochée, lacé dans le dos, une robe flottante (*perahan*) qui s'arrête aux genoux et d'amples pantalons de soie (*izars*). Elle endosse, pour sortir, une sorte de gilet sans manches et met des bas avec des pantoufles ou des chaussures à l'européenne. Le costume des enfants est le même que celui des parents ; la petite fille khodja, jusqu'à un certain âge, c'est-à-dire jusqu'à la puberté, est, comme la Parsie, coiffée d'une calotte brodée.

Chez les riches aussi bien que chez les indigents, la seule différence consiste dans la qualité et la beauté des étoffes. Dans le Kachh et les provinces du Nord, les hommes portent des anneaux suspendus au lobe de l'oreille et fixent dans le cartilage des boutons enrichis de pierreries.

Le Khodja mène la vie sociale de tous les commerçants musulmans du Guzarate. Il jouit d'une excellente réputation dans le monde des affaires. On dit, — nous ne faisons que le répéter ! — « qu'un Parsi a plus de confiance dans un Khodja que dans un Meman ». Mais ce que nous pouvons certifier, c'est que le Khodja mérite le renom de

« savoir bien haïr ». Un proverbe dit : « *Vedmen khojdo, dukhmen sojo* (Pour la haine un Khodja, pour la douleur un clou !) » Il ne cache pas d'ailleurs son mépris pour un parvenu ou un rival qu'il appelle *tre penjjo* (celui qui se croit riche avec trois fois cinq roupies !) Il passe à tort pour être incrédule et épicurien, car, s'il aime le bien-être, il n'en est pas moins fort attaché à sa religion. Il possède aussi des qualités d'ordre, d'économie et de sobriété, en cela proche parent du Bohora, son concurrent, dont il partage l'esprit entreprenant. Comme lui, il est grand voyageur et ne craint pas de fonder au loin des maisons de commerce. On le rencontre dans le Punjab, le Sindh, à Calcutta, à Ceylan, dans la Birmanie, à Singapore, en Chine et au Japon, dans les ports du golfe Persique, en Arabie, en Afrique, en Angleterre, en Amérique et en Australie. Les enfants khodjas sont de bonne heure habitués à cette vie d'aventure; on les envoie tout jeunes comme apprentis dans des maisons de commerce de leur caste.

Les débuts des Khodjas ont été fort humbles; d'abord marchands de grains, de bois de chauffage, de vieilles étoffes (*zaripurana*), maçons, etc., ils se sont peu à peu lancés dans les affaires, qu'ils traitent maintenant sur une grande échelle; ils trafiquent dans l'ivoire, la corne, le coton, les peaux, la nacre, les grains, les épices, l'opium, les soieries, etc. Ils sont également en voie d'accomplir une évolution sociale fort importante; malgré leur répugnance pour l'instruction, il s'est formé chez eux une élite dont les représentants se distinguent dans les professions libérales, médecine, barreau, etc.; certains sont ingénieurs. Dès 1897, un Khodja siégeait au Conseil du Vice-Roi.

Mais il ne nous appartient pas d'entrer dans de plus amples détails, qui excéderaient les limites d'un article de vulgarisation. Nous ne pouvons cependant passer sous silence le problème de la *female education*, problème si grave, si troublant dans l'Inde. Jusqu'à quel point et à que-

moment le rideau du *pardah* sera-t-il soulevé pour la femme khodja? Cette question ne peut être résolue par les pères, les maris, les frères, maîtres absolus de la situation et auxquels on est déjà redevable de progrès notables. Mais ce serait être injuste à l'égard des Musulmanes que de croire qu'elles n'ont pas reçu de culture intellectuelle. Certaines d'entre elles sont même lettrées. Ainsi nous avons rencontré la femme d'un riche commerçant khodja, jolie personne de vingt ans, aux grands yeux noirs, au teint mat éclairé de ces fugitifs reflets dont nous parlions tout à l'heure. Elle savait l'arabe, le persan, l'hindoustani, le guzarati, le sindhi, et pouvait citer de longs passages d'excellents poètes vernaculaires. Elle ne connaissait, il est vrai, ni Tennyson, ni Miss Browning. Mais était-il bien nécessaire qu'elle les connût? L'instruction des femmes de l'Inde, Musulmanes et Hindoues, doit être en rapport avec leurs devoirs dans la société, leur mentalité, leur idéal religieux et non avec nos programmes. C'est cette idée qui a déterminé Lady Aga Khan à donner son nom à l'œuvre admirable du *Seva Sadan* de Bombay, où elle figure dans la section musulmane à côté des dames de la famille Tyabji (Bohora) (Mme Ali Akbar et Miss Fyzee entre autres) et de la Begum de Cambay, unies pour réaliser le vœu de l'émir fondateur en concourant pratiquement à l'éducation de leurs sœurs moins favorisées.

Les Khodjas ont certaines coutumes qui diffèrent de celles des autres Musulmans du Guzarate.

1° La cérémonie du sixième jour après la naissance ou *chatti*.

On place près du lit de la mère un tabouret de bols (*bat*), sur lequel, le soir du sixième jour, on dépose une

plume, un encrier, un livre, un couteau et une guirlande de fleurs. La plume, l'encrier et le papier sont offerts à la déesse de la fortune qui est censée venir inscrire dans le livre la destinée du nouveau-né. Une lampe (*chaumukh*, allumée est placée sur le tabouret, près duquel on garde une boîte de pétards. Chaque parente ou amie, en entrant, répand sur le sol une poignée de riz, pose à terre son cadeau (bracelets et anneaux de cheville en argent ou en or) et, penchée sur la mère et l'enfant, passe la main sur eux et fait craquer ses doigts à la hauteur de leurs tempes, coutume très répandue dans le Guzarate par laquelle on est réputé prendre à son compte les malheurs qui pourraient arriver à autrui. On pose ensuite l'enfant sur le riz répandu; la mère se lève et l'adore en s'inclinant devant lui et devant la lampe. On fait partir les pétards et l'on met enfin l'enfant sur les genoux de sa mère.

2° Mariage.

Le mariage a conservé chez les Khodjas le souvenir et la forme du mariage par achat, qui a jadis prévalu, dit-on, dans leur communauté. Trois ou quatre jours avant la cérémonie, le père ou le tuteur des futurs se rend le soir au *jamat-khana*, où il retrouve ses parents et ses amis ainsi que le *mukhi* ou tout autre employé du *jamat-khana*; ce dernier inscrit les noms du marié et de la mariée, dans un registre tenu par les ordres de l'Aga Khan. Le père de la mariée donne 5 roupies et un quart au père du marié qui les remet au *mukhi* pour qu'il les verse à la caisse du *jamat*. Les amis du marié placent un plateau en cuivre contenant de 5 à 10 *sers* de sucre devant le *mukhi*; celui-ci, après avoir répété les noms sacrés du *Panj tan*, c'est-à-dire de Mahomet, d'Ali, de Fatima, de Hasan et de Hosaïn, déclare qu'il va procéder aux préliminaires du mariage d'un tel, fils d'un tel, avec une telle, fille d'un tel, afin qu'il l'épouse comme Fatima à la figure brillante, la fille de notre seigneur et prophète Mahomet (que la paix soit sur lui!) a

épousé le seigneur et le chef, celui qui reçoit le testament des élus et des pirs, le seigneur Ali, fils d'Abou Talib. Le plateau est présenté au père de la mariée, qui, en signe de la ratification du contrat, goûte le sucre et le fait distribuer aux assistants. C'est le contrat verbal. Le lendemain matin, on rédige le contrat écrit; le père du marié et ses amis, escortés du personnel du *jamat-khana*, portent chez la mariée une feuille de papier épaisse comme du parchemin et un plateau chargé de fruits secs et de sucre.

Le scribe du *jamat-khana* inscrit sur cette feuille les noms des cinq personnes sacrées et des quatre archanges, puis ceux des parties contractantes, de leurs parents et grands-parents, le chiffre de la dot, les noms du personnel du *jamat-khana*, le jour du mariage et les dates des principales cérémonies nuptiales. On asperge le document d'eau mêlée de safran, et on le présente avec le sucre et les fruits secs au père du marié. Celui-ci, à son tour, le pose à terre, met dessus un clou de fer et emporte le tout dans un mouchoir neuf de soie ou de coton.

Rien à noter dans les autres cérémonies, sauf qu'à Bombay celle du *Nikah* est célébrée par l'Aga Khan;

3° La sainte goutte (*samarchhanta*).

Cette cérémonie intéressante a lieu au moment où le Khodja est à l'agonie. Le *mukhi* ou tout autre employé du *jamat-khana* demande au moribond (homme ou femme) s'il veut profiter du bénéfice de la sainte goutte; quand il y consent, il doit commencer par léguer de 5 à 500 roupies au *jamat-khana*. On convoque alors un Khodja qui sait le sindhi pour lire le livre des incarnations ou *Desavatar*. Un employé du *jamat-khana* fait dissoudre dans de l'eau un morceau d'argile de Kerbela pour éloigner de l'âme les tentations auxquelles le chef des démons cherche à la faire succomber en lui présentant une coupe de nectar. On humecte les lèvres de l'agonisant avec un peu de cette eau, et l'on asperge avec le reste sa figure, son cou et sa

poitrine. Cette sainte goutte est réputée aussi efficace que la récitation du chapitre du Coran, la *soura yâ-sîn*. Si le défunt a les cheveux blancs, on les teint au *henné* et l'on attache autour de son cou une guirlande de gâteaux d'argile de Kerbela. Quand il est inhumé dans la localité, on pose sur ses yeux des lunettes (*chasmah*) taillées dans la couverture du tombeau de Hosein. L'emmène-t-on à Kerbela? Après avoir fait subir au corps une sorte de préparation ou d'embaumement, on le met dans son cercueil et on le porte à la mosquée pour qu'on y récite les prières d'usage. Ce premier cercueil est recouvert d'un autre en plomb ultérieurement enveloppé de toile goudronnée, et il reste à la mosquée jusqu'à son départ. Tout ce temps-là un mulla chiite lit près du mort des passages du Coran. Les cercueils des Khodjas sont transportés par des steamers à l'embouchure de l'Euphrate et de là par une compagnie de navigation fluviale à Bagdad, d'où des porteurs spéciaux les emmènent à dos de chameau à Kerbela.

Partout où existe une communauté khodja, quelque restreinte qu'elle soit, son organisation est la même. Il y a le conseil composé de tous les membres adultes de la communauté, *jamat*; la salle de réunion, *jamat khana*; le trésorier, *mukhi*, et le comptable, *kamaria*. Cette organisation est toute financière, par la raison que la question d'argent est la plus importante. La perception du tribut est d'une obligation rigoureuse et une habitude fort ancienne. Aussi haut qu'on remonte, les Khodjas ont envoyé périodiquement en Perse ce tribut au chef des Ismaélis, qu'ils reconnaissent pour leur *Mourchid*, chef spirituel, leur *Sirkar sahib*, seigneur. Jadis on le confiait sous forme d'espèces à un messager spécial (*rais*), qui l'emportait dans un sac de

cuir (*jowli*) ; à mesure que les relations commerciales se sont développées, on remplaça les sacs de cuir par des traites (*hundi*) sur Mascate.

Outre la dîme et un impôt moins onéreux (*petondh*), le Khodja doit payer à l'imam 16 petits impôts en guise de *zakat*, purification ordonnée par le Coran. Si l'imam est pressé par les besoins d'argent, il fait circuler le *jowli* et demande le dixième ou le quinzième des biens de ses fidèles. C'est le *bukkus*, corruption de *bakshisch*. Quoique cette coutume ait provoqué parfois des défections, les Khodjas n'en ont pas moins docilement payé le *bukkus*. Le dernier appel de fonds remontait au moment du procès de l'Aga Khan, à 1839, époque où l'Aga Khan guerroyait dans le Sindh en faveur des Anglais.

Tous les mois, le jour de la nouvelle lune, le fidèle paie le *dassondh*, c'est-à-dire qu'il jette dans un sac de toile conservé au *jamat-khana* le dixième de ses gains mensuels. Le *kanga*, autre redevance, remplace la cérémonie de l'initiation ; les parents s'en acquittent à n'importe quelle époque, quand l'enfant a quatre ans et avant qu'il n'ait atteint l'âge de douze.

Le rituel des Khodjas et leurs prières se trouvent dans le livre de l'Agha Abdas Salam Chah, le *Pendyab-i Djavdn marfi*, traduit en vieux sindhi ; les hymnes composées par Sadr oud Din sont encore récitées avec la plus grande piété, et le *Desavatar* est lu au chevet des mourants.

Il ne nous a pas été possible d'obtenir des fragments de ces documents, que nous avons voulu produire.

La forme extérieure du culte est peu compliquée. Avant Pir Dadu, elle consistait dans la présence presque quotidienne du fidèle au *jamat-khana* et la récitation du nom de Pir Chah sur un rosaire de 99 à 101 grains. Pir Dadu or-

donna de prier trois fois par jour, comme faisaient les Chiïtes, en répétant les noms de tous les imans, y compris celui en fonctions.

Le Khodja prie assis; il adresse mentalement ses prières à l'imam et se prosterne à certains intervalles. Les prières de la nouvelle lune et du *ramadan* sont dites au *jamat-khana* sous la direction du Pir. Pendant qu'on les récite, un homme debout à l'entrée principale demande le mot de passe à chaque personne. Le nouveau venu répond : « O toi, le vivant », et le gardien ajoute : « Je l'ai trouvé vivant et véritable. »

Le Khodja prie généralement chez lui trois fois par jour, le matin, à la tombée de la nuit, et le soir de 8 à 9 heures. Après la prière, l'œuvre la plus méritoire consiste à compter les noms des Pirs sur un rosaire de 101 grains en argile de Kərbela; enfin, il y a le grand acte religieux des Khodjas, le *ghat path*, la prière du cœur. L'imam, lorsqu'il est à Bombay, préside, sauf le samedi et le lundi, la distribution de l'eau consacrée faite au principal *jamat-khana* par les employés après la prière du matin. On dissout de l'argile de Kərbela dans un grand bol d'eau, et lorsque les membres de la congrégation se lèvent pour partir, ils se dirigent vers celui qui préside et lui remettent une offrande de deux annas à deux roupies; ils baisent sa main et reçoivent une petite coupe d'eau consacrée, qu'ils boivent avant de se retirer.

Outre le *Ramadan* et le *Bekr-id* qu'ils célèbrent avec les autres Musulmans chiïtes, les Khodjas ont des fêtes dont voici les principales : l'assassinat de l'imam Ali, la nuit où les destinées sont fixées, l'assassinat de l'imam Hasan, la naissance d'Hosein, le *Navroç* ou nouvel an, à l'équinoxe de printemps, d'après les calculs des Perses, la naissance de S. A. l'Aga Khan, etc.

Si l'on compare les deux communautés ismaéliennes, Bohoras et Khodjas, on est frappé d'un trait commun de ressemblance : les convertis des missionnaires mosta'lawis et nizariens, quelle que soit la doctrine qu'ils professent, accomplissent la même évolution sociale. L'esprit moderne a pénétré par l'éducation anglaise dans ces deux communautés et fait sortir de castes purement commerçantes des hommes d'une valeur incontestable qui occupent des places enviées dans le gouvernement et l'administration (cf. *les Bohoras du Guzarate*, avril 1910, pp. 492-493). Mais, d'un autre côté, on se trouve en présence de différences notables : la plus frappante est la position des chefs religieux. Le Mullaji des Mosta'lawis a quitté l'Arabie depuis de longs siècles et jouit d'une autorité incontestée, quoique limitée ; les questions d'ordre politique ne l'ont jamais touché, ni lui ni ses ouailles (cf. *op. cit.*, p. 493).

Quant au chef des Nizariens, le successeur des grands maîtres d'Alamout, qui réside dans l'Inde depuis un demi-siècle, il a apporté au contraire des traditions d'autorité absolue (l'histoire en témoigne !) et représente une puissance jadis politique. Son établissement à Bombay a changé sur l'heure le *modus vivendi* de sa communauté : il perçoit à Bombay même les tributs de ses sujets indiens qui n'ont plus besoin d'entreprendre de longs et périlleux pèlerinages pour déverser leurs trésors aux pieds de l'imam. Dans certains cas, c'est lui-même (l'Imam) qui, dit-on, va visiter ses fidèles en pays lointains !

Passons maintenant à la doctrine ; nous y trouverons des modifications sensibles. Ainsi la coutume qui, pendant des siècles, a conduit le daï et ses disciples à cacher leurs croyances (*takiah*. Ar. crainte ou prudence), ne semble plus avoir sa raison d'être. Les Ismaéliens ne sont plus traqués, et

le jugement d'une cour étrangère a défini le dogme fondamental du Khodja ; d'un autre côté, les savants ont étudié de si près l'histoire religieuse et politique des Ismaéliens — Batinien, Carmathes, Druses, etc. — qu'il ne reste plus à déchiffrer que quelques fragments écrits émanant des Ismaéliens pour que la connaissance en soit complète.

Mais si l'esprit ancien n'a plus d'aliment spirituel, ne passera-t-il pas dans l'ordre social ou politique ? Cela est à considérer et explique précisément l'importance d'un chef qui tient à sa diécration absolue, d'après les commandements de sa doctrine, deux millions (?) de sujets répandus dans tout l'Orient ! (*The Sphere*, 1906).

Faisons un retour aux beaux jours de l'Ismaélisme. On rapporte que, pendant une trêve, Henri, comte de Champagne (roi titulaire de Jérusalem) rendait visite au « Vieux » de Syrie. En se promenant ils virent au sommet d'une tour des jeunes gens vêtus de blanc ; le Cheikh, se tournant vers le comte, lui demanda si ses sujets étaient aussi obéissants que les siens, et sans attendre sa réponse, il fit un signe à deux de ces jeunes gens, qui se lancèrent dans le vide et vinrent tomber morts à ses pieds.....

D. MENANT.

NOTES ET DOCUMENTS

Du Régime de la propriété en Turquie.

I

Les principes qui régissent la propriété en Turquie remontent à l'époque des premières invasions.

Nulle conquête ne fut plus imprévue, plus rapide, plus vaste et plus durable que l'invasion de l'Islam. Tandis que l'empire romain s'écroulait, et avec lui le culte des idoles, que le christianisme, encore dans son jeune âge, était divisé contre lui-même, la doctrine de Mahomet, quatre-vingts ans après qu'il l'eut conçue dans les sables du désert où il s'était réfugié, dominait tout l'Ouest de l'Asie, tout le Nord de l'Afrique. Par l'Afrique et par l'Asie, elle s'avavançait vers l'Europe ; parvenue aux deux rivages où la Méditerranée n'est plus qu'un grand fleuve entre les continents, elle menaçait Constantinople, après avoir conquis l'Espagne. Il ne fallut, pour prendre cet immense domaine, que le temps de le parcourir.

Du quatrième au huitième siècle, la marche des multitudes migratrices est le grand acte de l'histoire. L'Asie, mère des races inconnues et innombrables, les répand sur le vieux monde sous des chefs intrépides, d'abord avec les Ommiades, ensuite avec les Fatimites, enfin avec les Abbassides, auxquels s'adjoignirent les Turcs descendus des plateaux de l'Asie centrale pour passer en Asie Mineure, en attendant de tailler à leurs sultans de vastes domaines dans le riche manteau des royaumes disparus.

La nature des lieux leur fut complice comme celle des hommes ; qu'ils suivissent leur marche en Asie ou en Afrique, la Palestine, la

